

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 08.03.2016	Heure	Numéro 16.129	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Prestations d'action sociale	Lié à : (Facultatif, cf. art. 241 OGC) ad 15.047
--	---

Titre :
Indicateur de pilotage et de suivi de la nouvelle politique en matière d'intégration professionnelle

Contenu :

Il est essentiel de pouvoir mesurer le succès de la nouvelle politique en matière d'intégration professionnelle. Dans cette perspective, le Conseil d'État est prié de définir un tableau de bord et de le présenter au Grand Conseil en réponse à ce postulat. Les indicateurs de pilotage et de suivi qui seront retenus devront notamment permettre de quantifier, dans le temps et indépendamment de la composition politique d'une législature, le succès de la nouvelle stratégie.

Plus précisément, le Grand Conseil souhaite notamment que les relations suivantes puissent être quantifiées:

- L'efficacité du dispositif d'appui, notamment par l'évolution du taux de succès en matière d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi domiciliés dans le canton de Neuchâtel, avec des données détaillées en fonction de différents critères (par niveau de formation, branche, âge, sexe, région, etc.).
- L'efficacité du *New deal* ou, autrement dit, l'engagement des employeurs en matière de responsabilité sociétale, notamment par l'évolution de la proportion des places vacantes signalées à l'ORP et du taux d'engagement de demandeurs d'emploi sur ces places vacantes.
- L'adéquation entre les compétences recherchées par l'économie neuchâteloise et les profils des demandeurs d'emploi, notamment par la mise en évidence des profils que les employeurs recherchent et qui ne sont pas disponibles, respectivement par la mise en évidence des profils disponibles dont le marché du travail n'a pas besoin.

Il est important que le concept de monitoring soit établi et débattu avant que des résultats ne soient disponibles, afin que le débat porte sur ce qu'il convient de mesurer et non sur les premiers résultats.

Développement (obligatoire) :

Il est essentiel de pouvoir mesurer le succès du dispositif à travers un outil simple, clair et transparent.

Vu les différents outils statistiques déjà à notre disposition (évolution du PIB cantonal, nombre et profil de formation des demandeurs d'emploi, taux de chômage cantonal, nombre de bénéficiaires d'aide sociale durant l'année), il nous semble que ce contrôle peut se faire sans coût supplémentaire (en francs et en EPT).

Ce bilan planifié permettra de proposer des mesures appropriées si les résultats sont en deçà des attentes.

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Damien Schär, président de la commission

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

--	--	--